

VOYAGER AU CANADA PAR AVION? MESURES LIÉES À LA COVID-19 EN VIGUEUR

Aucun voyageur qui est symptomatique de COVID-19 ne sera autorisé à prendre l'avion.

Exigences relatives aux voyages aériens

Le gouvernement du Canada a mis en place des mesures pour limiter la propagation de la COVID-19 et assurer la sécurité du transport aérien en exigeant que tous les voyageurs, quel que soit leur statut de vaccination :

- Porter un masque au point de contrôle, pendant la procédure d'embarquement, en vol, lors du débarquement et dans la zone de contrôle des douanes et des frontières. Les voyageurs qui refusent de porter un masque lorsqu'ils doivent le faire pourraient se voir imposer des amendes
- Passer un bilan de santé avant d'embarquer
- Soumettre numériquement, dans les 72 heures précédant leur vol, les informations requises en utilisant ArriveCAN
- Suivre toutes les autres mesures fédérales, provinciales et territoriales pour les destinations des voyageurs

Remarque : Tous les ressortissants étrangers doivent être entièrement vaccinés avec un vaccin accepté par le gouvernement du Canada*.

* un nombre limité d'exemptions s'appliquent.

Test de dépistage préalable au départ

Les voyageurs entièrement vaccinés et les enfants non vaccinés de moins de 12 ans qui accompagnent leur parent, beau-parent, gardien, ou tuteur entièrement vacciné ne sont pas tenus de fournir un résultat de test de la COVID-19 avant le départ pour embarquer sur leur vol à destination du Canada.

Tous les voyageurs non vaccinés âgés de 5 ans et plus continuent d'être tenus de fournir un résultat de test de la COVID-19 avant le départ pour embarquer sur un vol à destination du Canada et se verront refuser l'embarquement s'ils sont incapables de fournir une preuve imprimée ou électronique d'un :

Résultat à un test moléculaire pour la COVID-19

- Le résultat négatif d'un test moléculaire pour la COVID-19 effectué par un laboratoire ou un fournisseur d'essais accrédité dans les 72 heures suivant l'heure de départ prévue du vol*; ou
- Le résultat positif précédent a été obtenu au moins 10 jours civils et pas plus de 180 jours civils avant l'heure de départ prévue du vol*. Le comptage commence le jour suivant le jour du test.

Résultat du test d'antigène pour la COVID-19

- Résultats du test antigène négatif effectué par un laboratoire agréé ou un fournisseur de tests au plus tard un jour civil avant l'heure de départ prévue du vol*.

* Dans le cas où le voyageur a un vol de correspondance vers le Canada, le test avant le départ doit être effectué dans le délai approprié en fonction du dernier vol direct à destination du Canada.

Tests autoadministrés

- Les résultats des tests moléculaires et d'antigène autoadministrés sont également acceptés à condition qu'ils soient observés par une entité autorisée, que les résultats soient vérifiés et que les exigences susmentionnées soient respectées. Les résultats positifs des tests d'antigène ne sont pas acceptés, qu'ils soient effectués ou observés par l'entité autorisée.

Important : Les voyageurs qui entrent au Canada doivent présenter un résultat de test négatif valide à la suite d'un test effectué à l'extérieur du Canada. Les résultats de tests négatifs effectués au Canada avant le départ ne seront pas acceptés.

Exigences relatives aux tests et à la quarantaine à l'arrivée

Jusqu'au 30 juin 2022, le test à l'arrivée a été temporairement suspendu pour les voyageurs entièrement vaccinés. Les voyageurs non vaccinés continueront toutefois à subir au test COVID-19 à l'arrivée et le huitième jour suivant leur arrivée et devront se mettre en quarantaine pendant une période de 14 jours.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site <https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/voyageurs-vaccines-covid-entrent-canada#arrivee>.

La présentation de documents douteux ou frauduleux pourrait entraîner des amendes pouvant atteindre 5 000 \$ en vertu de la Loi sur l'aéronautique. Le voyageur se verra également refuser l'embarquement.

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES?

Les voyageurs sont invités à obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec la ligne téléphonique pour la COVID-19 au 1-833-784-4397 ou en visitant <https://voyage.gc.ca/voyage-covid>.



Mis à jour le 20 juin 2022



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada